



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-512

Déposé le : 10.05.16

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Optimisation dans l'octroi des aides sociales et le suivi des dossiers : quelle efficacité des employés de l'administration publique ?

Texte déposé

Les coûts de l'aide sociale prennent l'ascenseur dans le canton de Vaud. Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a un budget de plus de 3 milliards en 2015. Sur 100 francs que l'Etat dépense, 25.92 CHF sont destinés à la prévoyance sociale (7.76 CHF pour la sécurité publique). Divers facteurs sont avancés pour expliquer cet accroissement des dépenses (augmentation de la population, les coûts de la santé, la 5^{ème} révision de la LAI et 4^{ème} révision de la LACI, taux de chômage). Si on ne peut réduire la démographie du canton et faire sans ces révisions LAI et LACI, alors il faut agir ailleurs pour réduire les coûts, notamment au niveau de l'efficacité du personnel chargé de l'octroi des prestations et du suivi des dossiers.

Dans son état des lieux intermédiaire sur l'aide sociale – en réponse au postulat Labouchère 14_POS_056 – le Conseil d'Etat déclare que « les potentiels de rationalisation et d'optimisation de l'octroi des prestations sont l'objet de préoccupations constantes du DSAS qui y travaille en permanence tout en veillant à l'économicité globale du dispositif. » Nous saluons à ce titre la révision de la LHPS (Loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises) qui permet sans doute une meilleure harmonisation dans l'octroi des aides. Le système d'information commun autour du RDU qui a été mis en place est l'un de ses outils, tout comme les centres régionaux de décision d'octroi qui doivent permettre une plus grande proximité avec les bénéficiaires en désignant notamment une personne de contact.

Aux explications théoriques du Conseil d'Etat, l'interpellant souhaiterait en savoir plus sur les faits. Pour ce faire, il demande un complément d'information contenant notamment :

- Une définition claire de « l'optimisation » de l'octroi des prestations sociales souhaitée par le DSAS (cf. rapport 276 du Conseil d'Etat au Grand Conseil).

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

- Pour atteindre cette « optimisation », quelle(s) méthode(s) "managerielle(s)" est/sont envisagée(s) ?
- Quelle formation/briefing/coaching reçoivent les employés de l'administration chargés de délivrer les prestations sociales et de suivre les dossiers ?
- A quelle fréquence (de manière systématique ou non) et par qui est utilisé ce système. Son utilisation est-elle à la hauteur des objectifs et quel est le potentiel d'amélioration ?
- En chiffres, par combien de collaborateurs un dossier est-il suivi (si pas de données exactes, en moyenne) ? En d'autres mots, un bénéficiaire passe-t-il d'une main à l'autre tout au long de sa prise en charge, ou a-t-il un unique conseiller. Si un bénéficiaire a plusieurs conseillers au fil des mois et des années, quel impact ceci a sur le suivi du dossier et sur l'objectif final (sortie de l'aide sociale) ?

L'interpellant rappelle qu'il n'est nullement question d'engager des frais supplémentaires pour l'Etat et que l'efficience des employés de l'administration publique ne doit pas passer par une augmentation des postes.

L'interpellant remercie le Conseil d'Etat pour son rapport.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



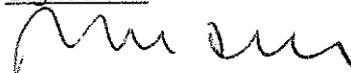
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

JUREZ Jean-Marie

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 1^{er} mai 2016

Ansermet Jacques 

Attinger Doepper Claire

Aubert Mireille

Baehler Bech Anne

Ballif Laurent

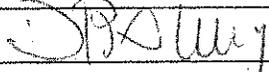
Bendahan Samuel

Berthoud Alexandre

Bezençon Jean-Luc 

Blanc Mathieu

Bolay Guy-Philippe

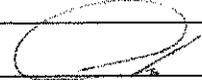
Bonny Dominique-Richard 

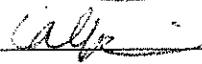
Bory Marc-André

Bovay Alain 

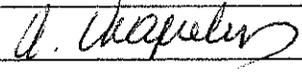
Buffat Marc-Olivier

Butera Sonya

Cachin Jean-François 

Calpini Christa 

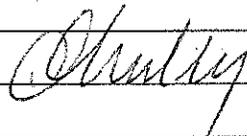
Capt Gloria

Chapalay Albert 

Chappuis Laurent 

Cherubini Alberto

Cherbuin Amélie

Chevalley Christine 

Chollet Jean-Luc

Christen Jérôme

Christin Dominique-Ella

Clément François

Clivaz Philippe

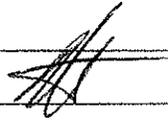
Collet Michel

Cornamusaz Philippe 

Courdesse Régis

Creteigny Gérald

Creteigny Laurence

Croci-Torti Nicolas 

Crottaz Brigitte

Cuérel Julien 

De Montmollin Martial 

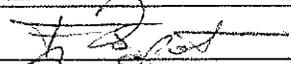
Debluë François

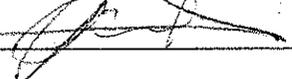
Décosterd Anne

Deillon Fabien

Démétriadès Alexandre

Desmeules Michel

Despot Fabienne 

Devaud Grégory 

Dolivo Jean-Michel

Donzé Manuel

Ducommun Philippe

Dupontet Aline

Durussel José

Duvoisin Ginette

Eggenberger Julien

Ehrwein Nihan Céline

Epars Olivier

Favrod Pierre-Alain

Ferrari Yves

Freymond Isabelle

Freymond Cantone Fabienne

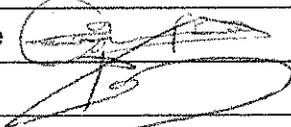
Gander Hugues

Genton Jean-Marc 

Germain Philippe

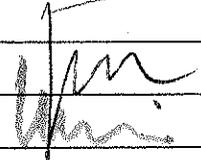
Glauser Nicolas

Golaz Olivier

Grandjean Pierre 

Grobéty Philippe

Guignard Pierre

Haldy Jacques 

Hurni Véronique

Induni Valérie

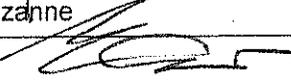
Jaccoud Jessica

Jaquet-Berger Christiane

Jaquier Rémy 

Jobin Philippe 

Jungclaus Delarze Suzanne

Kappeler Hans Rudolf 

Keller Vincent

Liste des députés signataires – état au 1^{er} mai 2016

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Rydlo Alexandre
Krieg Philippe	Oran Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Pahud Yvan <i>Y. Pahud</i>	Schelker Carole <i>Carole</i>
Labouchère Catherine <i>Labouchère</i>	Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Lio Lena	Pernoud Pierre-André <i>P. Pernoud</i>	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Perrin Jacques <i>J. Perrin</i>	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric	Sordet Jean-Marc <i>J. Sordet</i>
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Stürner Felix
Marion Axel <i>Marion</i>	Probst Delphine	Surer Jean-Marie
Martin Josée	Randin Philippe	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François <i>J. Thuillard</i>
Matter Claude <i>Matter</i>	Rau Michel <i>M. Rau</i>	Tosato Oscar
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice <i>Treboux</i>
Meienberger Daniel <i>Meienberger</i>	Renaud Michel	Trolliet Daniel
Meldem Martine	Rey-Marion Alette <i>A. Rey</i>	Tschopp Jean
Melly Serge	Rezso Stéphane <i>S. Rezso</i>	Uffer Filip
Meyer Roxanne	Richard Claire <i>C. Richard</i>	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Volet Pierre <i>P. Volet</i>
Modoux Philippe <i>Modoux</i>	Romano Myriam	Vuarnoz Annick
Mojon Gérard <i>Mojon</i>	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe <i>Vuillemin</i>
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette <i>P. Roulet-Grin</i>	Wüthrich Andreas
Mossi Michele <i>Mossi</i>	Rubattel Denis	Wyssa Claudine <i>C. Wyssa</i>
Neyroud Maurice <i>Neyroud</i>	Ruch Daniel	Züger Eric